

Quant à nos relations avec la Prusse, elles laissaient beaucoup à désirer. Jean Ulveling, qui venait de représenter le pays en 1851 aux conférences postales de Berlin, fut également délégué comme commissaire aux conférences douanières de Berlin en avril 1852 et en juillet 1853. Sa mission fut délicate. Il s'agissait du renouvellement de l'union douanière conclue avec la Prusse en 1842. Déjà à cette époque, le peuple ne voulait rien savoir d'une pareille union. Les premiers pourparlers avaient eu lieu sous Guillaume I^{er} en 1839 ; ils n'aboutirent pas, les exigences prussiennes étant exagérées.

« La réunion avec l'Allemagne c'est la misère, c'est la démoralisation du Grand-Duché ». (P. Dams dans son ouvrage : *Quelles sont les relations commerciales qui conviennent au Grand-Duché de Luxembourg ?*).

Néanmoins les pourparlers reprennent sous Guillaume II, et le 8 août 1841 de SCHERFF reçut l'ordre de signer le traité au nom du roi. La réaction dans le pays fut extrêmement vive et après un examen approfondi de la situation, Berlin fut avisé que le traité ne pouvait en aucun cas être ratifié, vu que les garanties au sujet de la loi de faveur étaient insuffisantes.

Guillaume II envisage alors une union avec la Belgique, mais celle-ci, désirant elle-même une union avec la Prusse, laisse traîner les pourparlers. Guillaume II ne désespéra pas, mais voyant finalement qu'il était impossible d'arriver à un accord, il se résigna et ratifia le 8 février 1842 le traité avec la Prusse.

Depuis, une multitude de difficultés surgirent, le traité dut être renouvelé de 4 à 4 ans. On se plaignait de part et d'autre. A toute réclamation allemande, motivée ou non, le gouvernement luxembourgeois fit la sourde oreille. Le ministre de Prusse à La Haye s'en plaint : « Aussi la Prusse ne veut-elle pas tolérer de la part du Luxembourg ce qu'elle n'aurait pas enduré aussi longtemps de la part des puissances réunies ».

En plus, comme dans toute l'Europe, le « vent soufflait à la réaction », et les hommes désireux d'anéantir l'oeuvre de 1848 ne manquaient pas. Ils font parvenir au prince Henri un message affirmant que la triste situation du Grand-Duché est due à « des institutions telles que si on en introduisait de semblables dans les pays ayant les constitutions les plus libérales, on y opérerait la plus complète révolution ».

Selon SERVAIS, qui avait été battu aux dernières élections « le gouvernement actuel fait preuve d'une déplorable administration, il est composé d'hommes qu'aucune communauté de vues, qu'aucune sympathie ne réunit, la division y est flagrante. Le remède consiste à rétablir le gouvernement constitutionnel dans sa vérité, à faire respecter les droits de tous les pouvoirs réguliers, de rendre force à la loi. A cet effet il suffirait d'un simple changement des hommes à la tête ».

Ce changement ne se fit pas attendre. Le 6 septembre 1853 WILLMAR informe ses administrateurs généraux que Sa Majesté le Roi Grand-